



# Le San Mya Infos

## Compte-rendu du Conseil Municipal

### Vendredi 6 février 2026

#### Etaient présents :

Sébastien DESHAYES - Valérie DA FONTE – Anthony TISSEUR - Laure SIRGUEY  
Cédric BECKER - Céline BLONDEAU - Marc BOUTEILLE – Claudine FARGIER  
Michel FAURE - Valentino GOFFART – Yves LAURANSON - Cédric NICLOU

#### Absents et excusés :

Sophie THIVILLIER : Pouvoir donné à Sébastien DESHAYES  
Valérie AUBRY : Pouvoir donné à Valérie DA FONTE  
Françoise MERLLIE : Pouvoir donné à Cédric BECKER

#### A l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du dernier conseil municipal
- Demande de subventions auprès de la DRAC pour la construction de la nouvelle bibliothèque
- Marché de travaux du CTM : Rapport d'appel d'offres et entreprises retenues
- Questions diverses



**Samedi 21 février à 13h30 à la Halle des Sports**

- Concours de coinche organisé par les Saint-Fêtards

**Samedi 28 février à 17h45, place du village**

- Carnaval du Comité d'Animation

**Dimanche 1<sup>er</sup> mars de 8 à 12 heures, salle d'animation**

- Saucisson chaud organisé par les Saint-Fêtards

**Samedi 7 mars, rdv en mairie à 9 heures**

- Nettoyage de la nature

**Dimanche 15 mars à la salle d'animation**

- Soupe aux choux organisée par la Boule de Saint-Médard

**Dimanche 15 mars, devant la mairie, sur la journée**

- Vente de brioches

**Jeudi 19 mars à 11h30, aux monuments des morts**

- Commémoration

**Dimanche 15 et 22 mars, de 8 à 18 heures**

- Elections municipales

**Samedi 28 et dimanche 29 mars, au cœur du village,**

- Fête de la chasse



Saint-Médard-en-Forez

Nettoyons la  
**Nature**

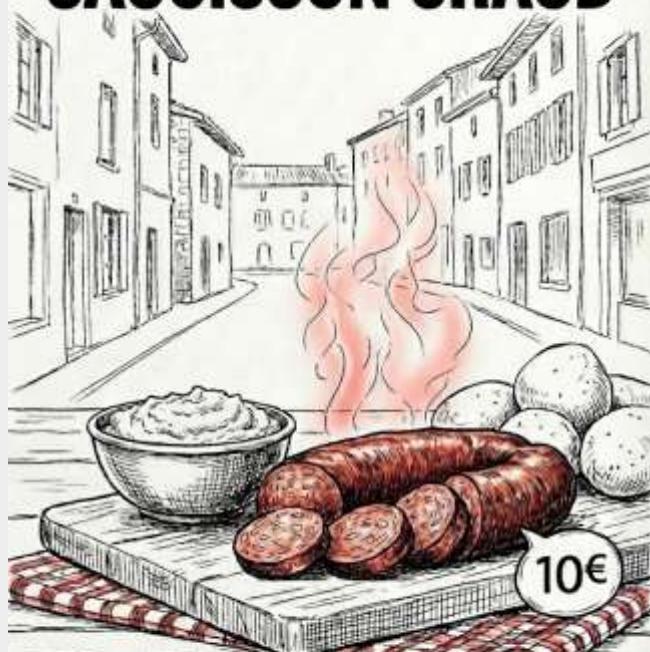


**Samedi 7 mars 2026**  
**9 h devant la mairie**  
venez en famille  
apportez vos gants - sacs fournis



*Les Saint* **FÊTARDS**

## SAUCISSON CHAUD



Dimanche 1er mars

de 8h à 12h Sur place ou à emporter

Saint-Médard-en-Forez, Salle d'animation

La boule de St Médard

## SOUPE Aux Choux

**15**  
Mars  
A partir  
de 8h00



Buvette  
sur  
place



Salle des  
fêtes de St  
Medard

1<sup>er</sup> tour 15 mars

2<sup>nd</sup> tour 22 mars

ELECTIONS  
MUNICIPALES  
2026

**Vous habitez  
dans une  
Commune de**

**- 1 000**

**habitants ?**

**Attention,  
le mode de scrutin évolue**

Je ne peux plus  
**AJOUTER** ou **RAYER**  
un ou plusieurs  
noms

Je ne peux plus  
**MODIFIER**  
l'ordre des noms  
sur la liste

## **Demande de subventions auprès de la DRAC pour la construction de la nouvelle bibliothèque**

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES,** rappelle au Conseil Municipal que la commune souhaite renforcer son offre de services à la population en matière de petite enfance et de lecture publique, tout en valorisant le patrimoine bâti existant.

Dans cette optique, la commune prévoit la réhabilitation et la mutualisation d'un bâtiment communal existant, situé 14 rue de Bellevue.

Le projet prévoit :

- ✚ L'implantation d'une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) au rez-de-chaussée.
- ✚ La création d'une bibliothèque municipale à l'étage, répondant aux normes et aux objectifs de la lecture publique.

Le montant total des travaux de réhabilitation pour la bibliothèque s'élève à 389 973 euros HT. La commune souhaite solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, une subvention DGD, Dotation Générale de Décentralisation, à hauteur de 40% sur le montant total des travaux HT, soit 155 989.20 euros.

Ce projet de bibliothèque municipale vise à :

- ✚ améliorer l'accès à la lecture publique pour l'ensemble des habitants,
- ✚ proposer un équipement culturel de proximité,
- ✚ favoriser les actions culturelles, éducatives et intergénérationnelles,
- ✚ optimiser les investissements communaux par la mutualisation des usages au sein d'un même bâtiment.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'approuver le projet de réhabilitation et de mutualisation du bâtiment communal, comprenant l'aménagement d'une Maison d'Assistantes Maternelles au rez-de-chaussée et d'une bibliothèque à l'étage, d'approuver le coût prévisionnel des travaux pour la bibliothèque, de solliciter une subvention au titre de la DGD, concours particulier « bibliothèques » à hauteur de 40 % du montant des travaux, auprès de la DRAC de la région AURA.**



## Marché de travaux du CTM : Rapport d'appel d'offres et entreprises retenues

**Monsieur le Maire, Sébastien DESHAYES,** rappelle la procédure applicable aux marchés publics. Les entreprises candidates répondent à un appel d'offres lancé par la commune. Les offres reçues sont ensuite analysées conformément aux règles de la commande publique, sur la base de critères préalablement définis tels que le prix, la valeur technique des prestations, les délais d'exécution, notamment. Chaque lot est attribué à l'entreprise présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer les marchés de travaux relatifs à la construction du Centre Technique Municipal, passés selon une procédure adaptée, aux entreprises suivantes :**

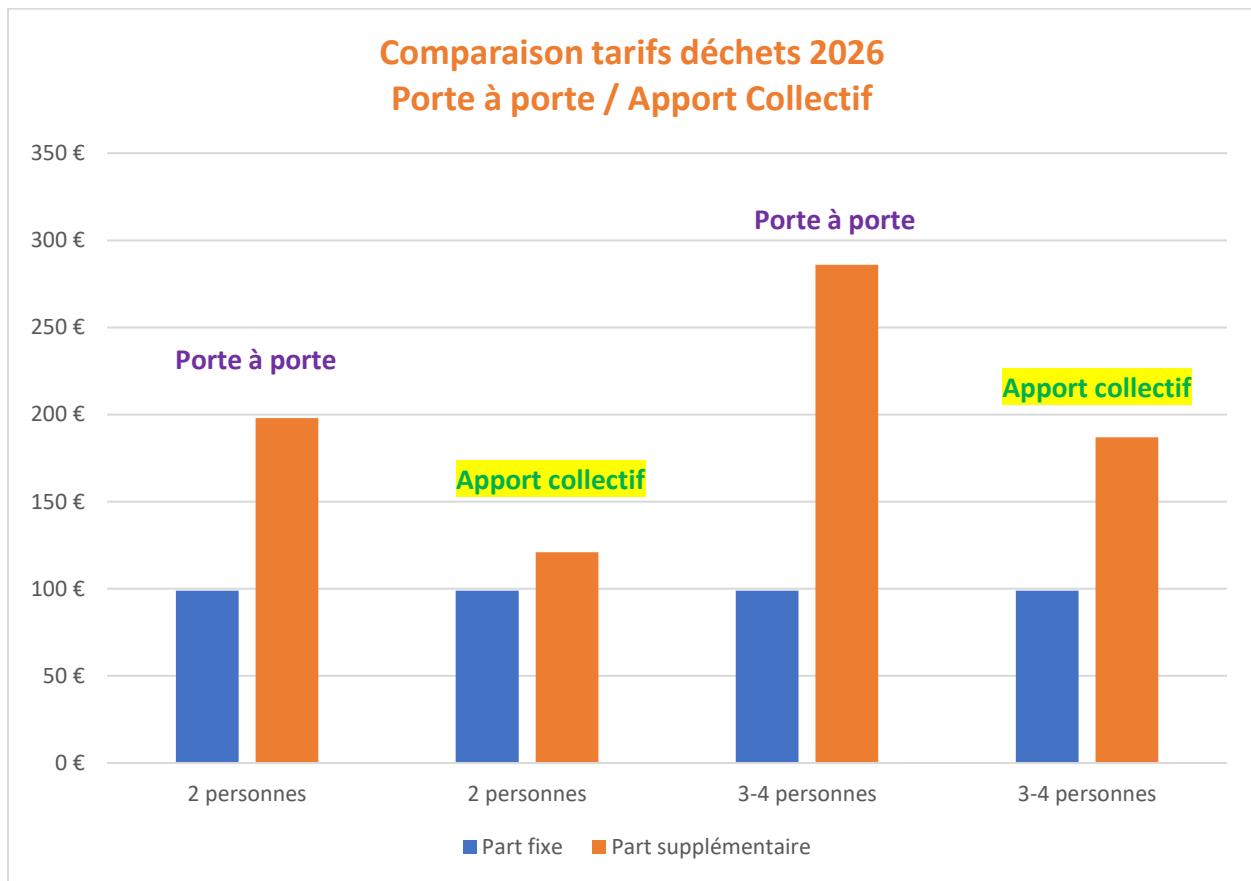
<b>Lot 1 : Voirie Réseaux Divers</b> Barou et Associés à Feurs	<b>Lot 2 : Gros œuvre</b> Poulat Frères à Grammond	<b>Lot 3 : Charpente métallique</b> Tradibat à Epercieux-Saint-Paul
<b>Lot 4 : Couverture bardage</b> Tradibat à Epercieux-Saint-Paul	<b>Lot 5 : Menuiseries extérieures et Serrurerie</b> Aurélien Dubois à Chamboeuf	<b>Lot 6 : Portes sectionnelles</b> FEA à Pontcharra (38)
<b>Lot 7 : Menuiseries intérieures bois</b> Planforêt à Saint-Etienne	<b>Lot 8 : Plâtrerie peinture</b> Entreprise Canel à Saint-Galmier	<b>Lot 9 : Carrelage et faïence</b> Militello à Andrézieux-Bouthéon
<b>Lot 10 : Electricité courants faibles</b> Electricité Générale Perrier EGP A Saint-Etienne	<b>Lot 11 : Chauffage, ventilation climatisation</b> Société d'Exploitation des Etablissements Michel Benière & Fils à Duerne	



## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### Déchets

Si on compare entre le Porte à porte et l'apport collectif comme nous avons à Saint-Médard, pour 2 personnes et pour 3-4 personnes, la différence est frappante :



# Rien ne vous dérange sur cette photo ?



Photo prise le jeudi 22 janvier au matin,  
à la Halle des Sports



## → PETIT RAPPEL UTILE (ET NÉCESSAIRE)

- ! Les conteneurs sont faits pour les déchets...  
pas pour décorer les cartons autour.
- ! Un carton posé par terre,  
c'est souvent le début d'une décharge sauvage.
- ! Aujourd'hui un carton, demain dix... et après ?

## → LE BON RÉFLEXE

- ! Les conteneurs sont pleins ?
- ! Les cartons sont trop volumineux ?



## → DIRECTION LA DÉCHETTERIE !

### MERCI DE GARDER CES LIEUX PROPRES

La propreté est l'affaire de tous.

Un petit geste pour vous, un grand respect pour l'environnement



## Fiches pratiques

**Fiche pratique**

# EAU POTABLE

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

**Quels changements pour les habitants ?**  
Concrètement, il n'y aura pas de bouleversement au quotidien : les usagers continueront à recevoir de l'eau potable comme aujourd'hui. Pour votre commune, la maîtrise d'ouvrage reste au SIEMLY et le mode d'exploitation reste à Suez.

**En pratique :**  
L'entretien et les interventions techniques sur le réseau relèveront de Suez.  
En cas de fuite ou d'anomalie, vous devrez contacter le service eau potable de Suez.  
Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur sera Suez.

Un numéro à communiquer à vos habitants  
**09 77 40 84 08** (ouvert du lundi au vendredi de 8h à 18h)  
**Numéro d'astreinte - 09 77 40 11 31**  
Site internet  
[www.toutsurmonneau.fr](http://www.toutsurmonneau.fr)

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet ou flashez ici : 

**Fiche mémo**

# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026, la gestion de l'eau potable et de l'assainissement collectif sera transférée à la Communauté de Communes Forez-Est.

**Quels changements pour les habitants ?**  
Concrètement, il n'y aura pas de bouleversement : au quotidien les eaux usées continueront à être collectées et traitées. Pour votre commune, la maîtrise d'ouvrage et le mode d'exploitation seront transférés à la CC Forez-Est.

**En pratique :**  
En cas d'anomalie, vous devrez contacter le service assainissement collectif de la CC Forez-Est.  
Pour toute question administrative (emménagement, déménagement, problème de facture...) ou technique, l'interlocuteur sera la CC Forez-Est.

Un numéro à communiquer à vos habitants  
**04 77 28 29 36**  
Une adresse mail  
[contact.eau@forez-est.fr](mailto:contact.eau@forez-est.fr)

Retrouvez toutes les informations sur notre site internet ou flashez ici : 

## Site internet SIEMLY

Le Syndicat vous informe de la mise en ligne de son nouveau site internet à l'adresse suivante : <https://www.siemly.fr/>



Le site internet présente le Syndicat, ses compétences et met à disposition des abonnés les analyses d'eau ainsi que les comptes rendus des réunions des bureaux et des comités syndicaux.

## Débroussaillement - obligation prévention

**GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**CLAIREE**  
protège sa famille  
et sa maison  
des feux de forêt.  
Elle débroussailler  
autour de chez elle.

Débroussailler chaque année, c'est obligatoire.  
et c'est investir pour votre sécurité.

AYONS LES BONS RÉFLEXES 

**GOUVERNEMENT**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

### Quand débroussailler votre terrain ?

Protéger sa maison des feux de forêt,  
ça se prépare toute l'année !

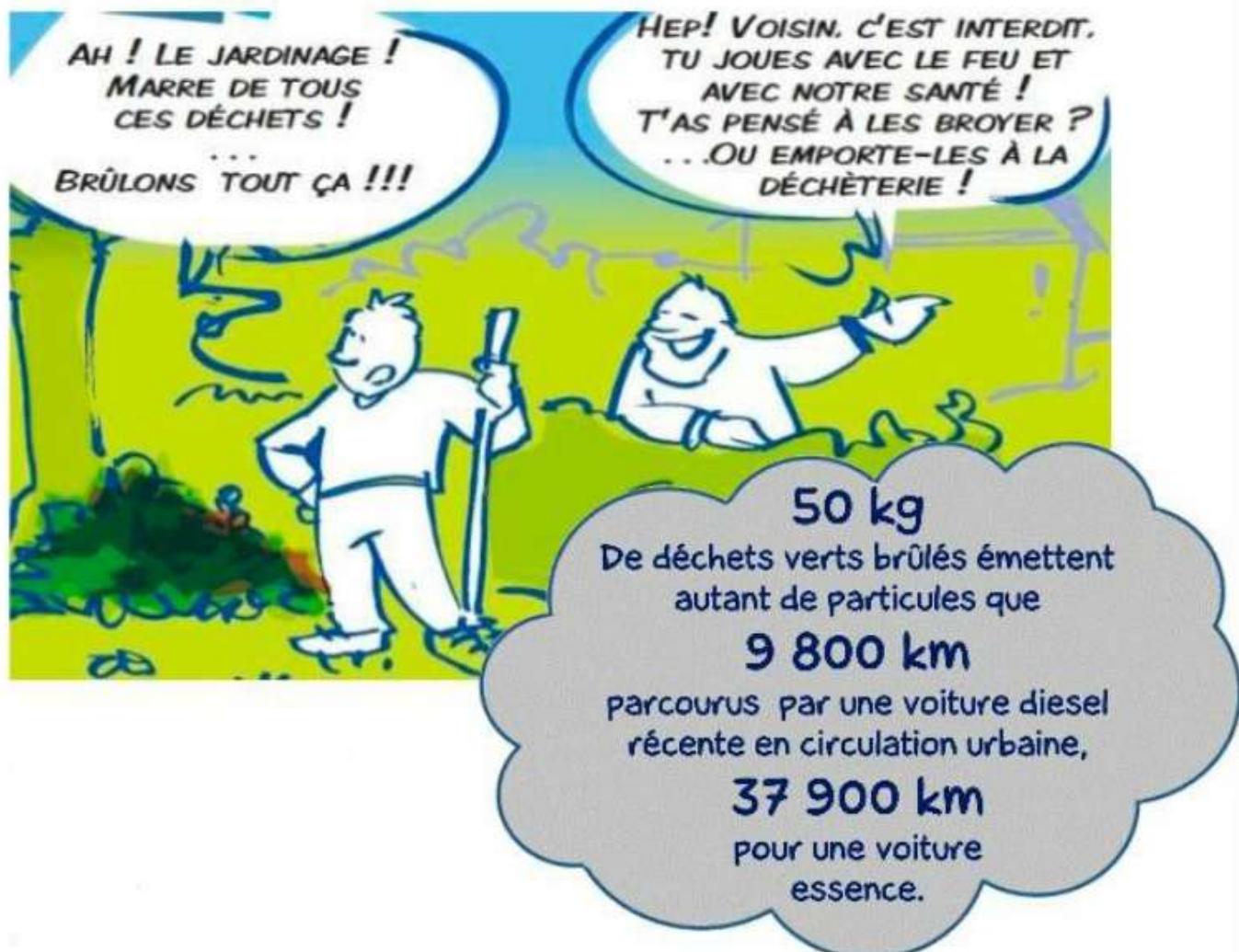
**En automne et en hiver, on réalise les travaux les plus importants**  
L'automne et l'hiver sont les périodes les plus adaptées pour effectuer les travaux lourds de débroussaillement. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions.  
C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

**Au printemps, on entretient et on nettoie**  
Le grand nettoyage de printemps, c'est aussi valable pour son terrain ! C'est le meilleur moment pour nettoyer ses gouttières et se rendre à la déchetterie pour jeter les déchets de broyage. C'est aussi l'occasion de s'assurer que les réserves de bois ou de tout autre type de combustible sont éloignées de sa maison.  
C'est également la période durant laquelle les repousses d'herbes et de broussailles doivent être coupées.

**Pour savoir si vous êtes concerné, renseignez-vous auprès de votre mairie, votre préfecture ou sur [edebroussaille.gouv.fr](http://edebroussaille.gouv.fr)**

AYONS LES BONS RÉFLEXES 

# BRÛLER SES DÉCHETS VERTS, **C'EST INTERDIT!**



## Le petit écho de la Com'

Lors de la fête de la galette des rois, les enfants sont fiers d'être couronnés princes et princesses, un moment symbolique qui remonte à une tradition ancienne. Depuis le Moyen Âge, cette célébration marque l'Épiphanie, une fête qui célèbre la rencontre des rois mages avec le roi Hérode. A la cantine, cette tradition a rassemblé petits et grands autour d'un moment convivial, où chaque enfant peut devenir roi ou reine pour la journée.

Un souvenir joyeux de partage et de fête !

